



santé
famille
retraite
services

Terres Solidaires

du grand sud

L'essentiel & plus encore

N°52 - Novembre 2017



SOMMAIRE

2 VOTRE ACCUEIL EVOLUE

3 NET@TTITUDE

- Nouveau TESA : oui, mais...
- Embauche, Agri11 s'occupe de tout
- Un PASS aussi pour les retraités
- PASS'Agri lors de difficultés

4 BREVES D'INFOS

- La protection du travailleur isolé par Présence Verte
- Le plein de Vitalité pour les retraités des PO
- APJ : faire bouger les choses
- Concours de taille dans l'Aude

5 L'ENTRAIDE, C'EST QUOI ?

6 LA VIE DES ELUS

- Thérèse Bonzoms, cultiver l'altruisme

Editorial

Dans mon rôle d'élu représentant le monde agricole au sein de la MSA Grand Sud, je m'attache à entendre toutes les voix qui s'expriment et à orienter notre action afin d'accompagner le mieux possible tous nos ressortissants pour les périodes présentes et celles à venir.

Les situations de crise que nous connaissons de façon récurrente avec l'impact que celles-ci ont sur le quotidien des agriculteurs, des salariés agricoles et leurs familles, nous conduisent en permanence à essayer de faire plus et mieux pour y faire face, avec les moyens dont nous disposons.

En tant que Président de la MSA Grand Sud depuis la fusion des MSA de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, je ne peux oublier que mes prédécesseurs sur les 2 départements ont œuvré dans le même sens avec le même

souci d'apporter les meilleures réponses possibles face à tous ces aléas.

Je veux justement profiter de cet éditorial pour rendre hommage à l'un d'eux, Georges Massot, administrateur à partir de 1950 puis Président de la MSA des Pyrénées-Orientales de 1967 à 1989 qui vient de nous quitter en juillet dernier.

Georges Massot est né dans une famille d'hortolas (jardiniers) des jardins Saint-Jacques à Perpignan. Il y a exercé une activité agricole avec la forte implication, à ses cotés, de son épouse, Georgette.

En parallèle de son activité professionnelle, il a souscrit de nombreux engagements tant personnels (jeunesse agricole catholique, mouvement familial rural, confrérie de la Sanc) qu'en tant que professionnel de l'agriculture (création de la fédération des associations

familiales rurales, création de la coopérative des jardins Saint-Jacques, présidence de l'association d'arrosage des jardins Saint-Jacques). Il a également siégé comme administrateur dans de multiples organisations : habitat rural, chambre d'agriculture, crédit agricole.

Georges Massot était un homme très cultivé. Il était d'une certaine façon la mémoire du monde agricole sur le département et, en particulier, des jardins Saint-Jacques.

C'est par l'engagement de femmes ou d'hommes comme Georges Massot que la MSA a réussi sur le long terme à être un acteur majeur des territoires à l'intersection du monde agricole et de la protection sociale.

Claude BERTOLOTTI
Président MSA Grand Sud
www.msagrandsud.fr

Directeur de publication : Paul Schurdevin

Mise en page et impression : DSI

Credits photos : MSA Grand Sud service communication, CCMSA services images : Franck Beloncle, Téo Lannie, Altayb_iStock.

Votre accueil évolue



Votre MSA met en place des moyens adaptés pour mieux répondre aux besoins de chacun : sur le web avec Mon espace privé, au téléphone avec un accès simplifié, des accueils sur RDV à la MSA ou dans les Maisons de Services Au Public (MSAP).

L'ACCUEIL PHYSIQUE : LES BONS MOMENTS



TÉLÉPHONE :

CIBLEZ LES PLAGES HORAIRES !



Le jeudi, c'est sur rendez-vous !

Qu'en pensez-vous ?

Depuis juillet, vous êtes reçu le jeudi exclusivement sur rendez-vous aux sièges de Carcassonne et Perpignan.

Après 3 mois de mise en place, 951 personnes ont été reçues (soit 73 personnes en moyenne sur une journée) : 287 personnes ont été accueillies sur le site de Carcassonne et 664 personnes sur Perpignan. Vos questions portent en priorité sur les prestations santé (40 % des rdv), la retraite (30 %), les prestations famille (20 %) et les cotisations (10 %).

RDV, mode d'emploi.

Prenez rendez-vous en vous connectant à « Mon espace privé » du site internet, en téléphonant au 04 68 55 11 66 ou lors d'une visite dans un accueil. Vous pouvez également prendre rendez-vous dans la MSAP près de chez vous. Vous serez en contact avec un agent d'accueil MSA grâce au visioquichet.

Le rdv, ce que vous en dites :

Célia, 21 ans, à Perpignan pour une demande de complémentaire santé :

« Je suis très satisfaite. Je suis venue mercredi dernier et il y avait beaucoup de monde. J'ai donc demandé un RDV à l'agent d'accueil et aujourd'hui je sais que mon dossier est déposé complet.

De plus, être reçue sur RDV évite de faire des kilomètres pour rien car quand il y a du monde on perd tout l'après midi. Si je dois revenir, ce serait uniquement sur RDV. C'est dommage que ce soit seulement le jeudi car je ne travaille pas le mercredi. Mais je préfère prendre 1h le jeudi et être sûre de ne pas attendre »

Gérard, 65 ans, à Perpignan pour des explications sur son revenu agricole micro BA :

« Je suis très content de pouvoir parler de mon dossier car je n'y comprenais rien. Je suis cotisant solidaire et je n'ai pas internet. Alors comment comprendre les courriers et les relances que l'on m'envoie ?

Mardi je suis allé à la permanence de Prades et la dame m'a bien indiqué les papiers à apporter. Elle m'a donné RDV aujourd'hui. Je suis très content car nous avons aussi pu voir où j'en étais de mes cotisations »

Cendrine, 48 ans, à Carcassonne sur ses prestations familiales :

« Je suis enchantée de cet accueil sur RDV, car malgré mon retard de 10 minutes, la conseillère a pris le temps de me recevoir et d'apporter des réponses à mes questions ce qui m'a permis de voir plus clair sur ma situation.

Désormais, je vais privilégier ce type d'accueil car il m'évite de patienter et je suis beaucoup plus rassurée sur la prise en charge de mon dossier »

Nadine, 63 ans, à Carcassonne pour sa demande de retraite :

« Je suis très satisfaite de cet accueil sur rendez-vous qui m'a permis de déposer le dossier en toute sérénité. N'ayant pas su remplir la totalité de mon dossier, la conseillère a été de bons conseils et très efficace.

Je suis partie l'esprit tranquille car elle m'a assurée que mon dossier est complet et que son traitement se fera sans que je sois sollicitée à maintes reprises »

Nouveau TESA : oui, mais...



Un nouveau TESA entre en vigueur en janvier 2018 mais pour l'utiliser vous devez adhérer à ce service avant la fin de l'année 2017.

Un nouveau TESA, pour qui ?

Le nouveau TESA s'adresse prioritairement aux petites entreprises agricoles qui ne sont pas équipées d'un logiciel de paie adapté et qui n'ont pas recours à un tiers déclarant. Il peut être utilisé par les employeurs pour gérer leurs salariés en CDI (jusqu'à 20 CDI) ou en CDD. Si elle le souhaite, l'entreprise peut utiliser conjointement le nouveau TESA pour une partie de ses salariés et la DSN pour l'autre.

Faites-vous le bon choix ?

Le nouveau TESA est un téléservice. Vous ne pouvez l'utiliser que sur internet. Il proposera de nouvelles fonctionnalités permettant de répondre aux obligations de la DSN. À partir des informations recueillies, les données DSN seront transférées directement par la MSA vers les autres organismes sociaux concernés : Pôle emploi, caisses de retraite complémentaire, institutions de prévoyance, etc.

Il intègre également : la déclaration d'embauche et la modification du contrat de travail, l'émission des bulletins de paie et documents RH, le récapitulatif mensuel et la facture de cotisations.

Par contre, il n'intègre ni le calcul des congés payés, ni celui des indemnités journalières lors d'arrêts maladie ou d'accident du travail. C'est à l'employeur de les calculer.

C'est l'employeur qui saisit les données, contrairement au système de l'appel chiffré envoyé par la MSA, et il est responsable des données déclarées. Lui seul peut les modifier.

Besoin d'aide ?

Jusqu'au mois de janvier, vous pouvez contacter les équipes de la MSA afin de vous aider à bien vous approprier le nouveau TESA.

Plus d'info :

<http://www.msagrandsud.fr/employeurs/nouveau-tesa>

Aude Embauché, Agri11 s'occupe de tout

Vous allez embaucher pour la taille ?

Pensez dès à présent au groupement d'employeurs Agri11 !

Agri11 vous décharge de toutes les démarches administratives liées à une embauche (contrat de travail, bulletins de salaire, ...). Il vous propose le contrat de travail le mieux adapté à votre besoin. Vous n'aurez qu'une facture à régler en fin de mois.

Agri11 peut embaucher le ou les salariés avec qui vous travaillez régulièrement, ou il peut rechercher pour vous un salarié compétent pour votre exploitation. Pour satisfaire au mieux vos besoins et vos travaux, anticipez ! Pensez dès à présent à l'embauche avec Agri11 pour vos travaux de taille de la vigne, de cueillette de fruits et de légumes, de chantier de foin, de travail des grandes cultures, ou pour tous les travaux d'élevage.

Contact : 04 68 11 77 58 / 07 81 23 39 94

Un PASS aussi pour les retraites

Le passage à la retraite, cela se prépare, bien avant. Prenez au moins 6 mois pour réunir en amont tous les éléments qui permettront de reconstituer votre carrière professionnelle.

Si vous connaissez votre date de départ à la retraite : le module web « PASS retraite » est fait pour vous. Pas à pas, il vous indiquera toutes les démarches à effectuer pour bien préparer votre départ à la retraite, comment et auprès de quel organisme. Le PASS regroupe toutes les informations connues dans les trois régimes de sécurité sociale (MSA, régime général, RSI) et vous accompagne de manière personnalisée.

www.msagrandsud.fr/retraite/preparer-demander

PASS'Agri lors de difficulté

Si vous rencontrez des difficultés personnelles ou professionnelles, pour accéder rapidement à l'information sur les différentes aides et savoir à qui vous adresser, utilisez : Pass'Agri (www.msagrandsud.fr/pass-agri). Ce module présente toutes les aides, au plan individuel et pour les exploitants au plan professionnel. Vous pourrez vous orienter facilement selon votre recherche. Vous y trouvez les dispositifs nationaux, les mesures locales décidées par votre Caisse de MSA, les soutiens pour vous lancer dans vos projets, les conditions d'aide et les contacts.

L'ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE ÉVOLUE AU 1^{ER} DÉCEMBRE



Pour les adhérents

choix **1** : informations sur les prestations et les documents

choix **2** : vous contactez la MSA pour la 1^{ère} fois pour votre dossier = choix **1** : vous accédez directement à un conseiller ou vous laissez un message sur le répondeur téléphonique

vous avez déjà contacté la MSA pour votre dossier = choix **2** : votre appel relance automatiquement votre demande

Pour les professionnels de santé - choix **3** : vous accédez directement à un conseiller ou vous laissez un message sur le répondeur téléphonique

La protection du travailleur isolé par Présence Verte



Vos salariés travaillent seuls, sans moyen de communiquer avec leurs collègues ? Activ' mobil Pro est une solution permettant de les connecter à une centrale d'écoute pour vous prévenir immédiatement et obtenir rapidement des secours en cas d'accident.

En effet, les exigences du code du travail en matière de sécurisation de travailleur isolé précisent « qu'un travailleur isolé doit signaler toute situation de détresse et être secouru dans les meilleurs délais ».

Pour donner l'alerte, il suffit d'appuyer sur la touche du smartphone fourni par Présence verte. Les salariés peuvent se déplacer en toute liberté, quelles que soient leurs activités, grâce à la géolocalisation. De plus, les salariés peuvent insérer dans ce smartphone leur carte SIM habituelle et l'utiliser comme un téléphone classique.

Présence Verte s'occupe de tout : l'installation du matériel, les conseils sur les produits et leur utilisation, la maintenance gratuite, le suivi du contrat.

Contact sur l'Aude : 04 68 47 07 90

Contact sur les Pyrénées-Orientales : 04 68 95 87 33

Concours de taille dans l'Aude

Cette année le concours de taille organisé par l'ASAVPA, avec la participation d'un conseiller en prévention MSA, se déroule samedi 2 décembre sur le domaine de Monsieur Py à Douzens.

Renseignements au 06 20 15 54 37

Le plein de Vitalité pour les retraités des PO

«Vitalité» est le nouvel atelier de prévention pour bien vieillir. Vitalité s'adresse à tous les retraités, de tous les régimes de protection sociale. Il oriente vers d'autres ateliers thématiques, notamment Peps (sur la mémoire), Nutrition et Habitat.

Habitat est un nouvel atelier proposé dans le département des Pyrénées-Orientales pour sensibiliser les retraités à l'importance de l'aménagement de l'habitat et prolonger le maintien à domicile. L'atelier est dispensé par un animateur spécifiquement formé avec l'intervention d'un ergothérapeute et d'un conseiller en habitat. Il aborde, au cours des 5 séances, les sujets suivants :

- appréhender les gestes et postures dans chaque situation de la vie quotidienne,
- présenter les aides techniques et leur mise en pratique,
- sensibiliser aux relations entre habitat durable et santé,
- détecter les aménagements possibles et les financements existants.

Fin 2017, plusieurs ateliers seront mis en place en partenariat avec les services d'aide à domicile, l'Arsept Languedoc-Roussillon (Association régionale pour la santé, l'éducation et la prévention sur les territoires) et la Conférence des financeurs pour la prévention de la perte d'autonomie des Pyrénées-Orientales.

Renseignements au 04 68 82 65 11

APJ : faire bouger les choses

La MSA soutient les jeunes de 13 à 22 ans qui s'engagent pour dynamiser la vie en milieu rural. Avec les bourses de l'Appel à Projets Jeunes, elle aide financièrement les projets construits autour de la culture, la santé et le vivre ensemble.

Le nom des projets retenus sera connu le 10 janvier 2018.

Certains lauréats départementaux seront sélectionnés au niveau national.

La prochaine campagne de l'Appel à Projets Jeunes commencera au mois de juin 2018. Retrouvez les informations auprès de la MSA.

Renseignements : Bernard Macary au 04.68.82.66.14 ou au service d'Action Sanitaire et Sociale, asd.blf@grandsud.msa.fr.

**Parlons vrai, parlons grippe.
Le vaccin est le moyen
le plus efficace pour lutter
contre la grippe.**

L'entraide, c'est quoi ?

Entre bénévolat, entraide agricole, participation de la famille ou salariat Comment différencier ces notions ? La MSA vous propose un petit topo pour définir l'entraide.

L'entraide agricole

La loi définit l'entraide comme un échange de services. Tout d'abord, cela signifie qu'il y a systématiquement une réciprocité. Ensuite, les services échangés doivent être de taille équivalente. Dernier point : la gratuité du service. Même si l'agriculteur rembourse à la personne qui lui rend service ses frais (déplacement, ...), le service rendu est totalement gratuit et ne peut faire l'objet d'aucune gratification même en nature.

L'entraide selon la loi

(Art L 325 – 1 code rural)

L'entraide est réalisée entre agriculteurs par des échanges de services en travail et en moyens d'exploitation, y compris dans le prolongement de l'acte de production. Elle peut être occasionnelle, temporaire ou intervenir d'une manière régulière. L'entraide est un contrat à titre gratuit, même lorsque le bénéficiaire rembourse au prestataire tout ou partie des frais engagés par ce dernier.

L'entraide est **RÉCIPROQUE**
ÉQUIVALENTE
GRATUITE

Échangez du matériel ou du travail de production

Vous pouvez vous aider réciproquement sur des tâches de production sur l'exploitation (participation aux labours, traitements, récoltes, stockage de fourrage, conditionnement de légumes, entraînement d'équidés, entretien de bâtiments, ...), ou vous prêter du matériel. Par contre, vous ne pouvez pas échanger des produits (prestation en nature).

L'entraide agricole, qui ?

- exploitant agricole à titre principal ou secondaire, cotisant solidaire
- membre de la famille ayant un statut sur l'exploitation (aide familial, conjoint collaborateur)
- salarié de l'exploitant
- retraité ayant conservé une parcelle de subsistance

Formalisez votre entraide

L'entraide est un contrat verbal ou écrit.

Conseil MSA : tenez un cahier d'entraide pour recenser au fil du temps les échanges réalisés. Vous pourrez ainsi justifier la réalité de l'entraide en cas de contrôle. (La charge de la preuve appartient à l'exploitant).

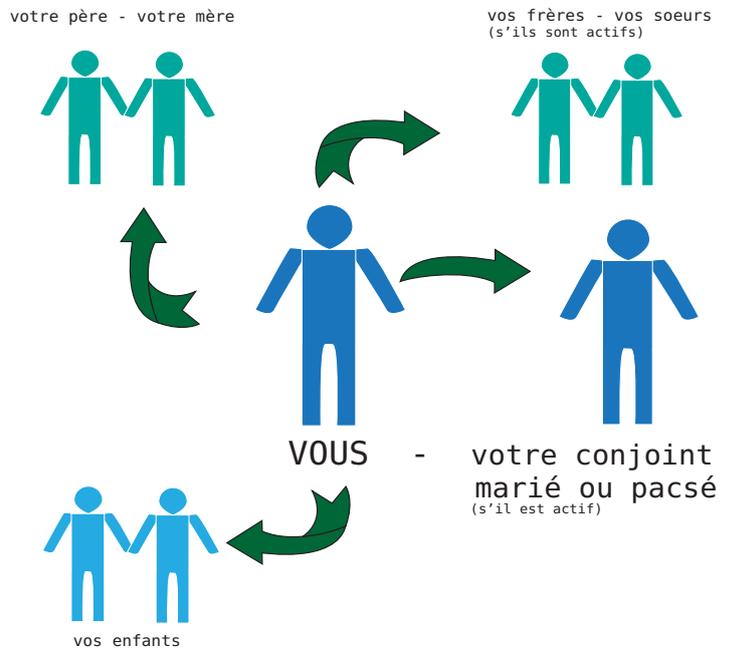
Assurez-vous, vous êtes responsable

Sur l'exploitation de l'agriculteur aidé, vous restez responsable des accidents du travail dont peuvent être victimes les membres de votre famille ou vos salariés. Vous êtes légalement responsable en cas de reconnaissance de faute inexcusable lors d'un accident d'un salarié. Vous êtes également responsable des dommages occasionnés par les personnes, par vos animaux ou par votre matériel.

Conseil MSA : L'article L325-3 du code rural impose de contracter une assurance couvrant tous les risques liés au service rendu au titre de l'entraide agricole. **Vérifiez vos contrats d'assurances.**

L'entraide familiale

L'entraide familiale est une tolérance qui doit rester ponctuelle sur les exploitations individuelles et non dans le cadre des sociétés. Elle est exercée sans rémunération et ne doit pas être contrainte. Les membres de la famille autorisés à vous aider ne doivent percevoir ni allocation chômage ni minima sociaux.



Un coup de main, c'est différent

Le coup de main de l'ancien exploitant

L'ancien exploitant retraité peut aider :

- dans le cadre familial sur son ancienne exploitation entre 10 à 15 heures par semaine. Sinon, il doit opter pour un statut de salarié ou de conjoint collaborateur.
- hors du cadre familial sur son ancienne exploitation ou sur une autre exploitation, s'il a conservé une parcelle de subsistance et est redevable de la cotisation de solidarité.

Le retraité ayant conservé des parts dans une société, n'a pas le droit d'aider ni de donner un coup de main.

Le coup de main occasionnel

C'est une aide spontanée, exceptionnelle, non planifiée, de très courte durée, d'un voisin, un promeneur.... pour vous dépanner lors d'une urgence comme, par exemple, récupérer des animaux qui se sont échappés et vagabondent sur la voie publique, remorquer un tracteur enlisé, ...

Le bénévolat, c'est impossible

Seules les associations à caractère non lucratif (culturel, humanitaire, ...) peuvent recourir à du bénévolat, pas une exploitation agricole..

Le salariat : rémunération et subordination

Vous recourez obligatoirement à du salariat, lorsque vous effectuez des versements en argent ou en nature, même d'un montant minime, et que vous avez un lien de subordination avec le travailleur. Aussi, vous devez systématiquement effectuer une déclaration d'embauche.

Thérèse Bonzoms, cultiver l'altruisme



Autour des murs ocres du village de Baixas se dresse une végétation tannée par la chaleur. C'est ici que vit Thérèse Bonzoms, viticultrice et productrice d'amandes de 57 ans. Elle assume un mandat électif au sein de la MSA depuis 1999. Elle est à ce jour présidente du canton de Saint Estève, élue au Comité Départemental après un passage au Conseil d'Administration.

« Après mon grand père, très impliqué dans le domaine agricole au niveau du département et au-delà, j'ai débuté mon mandat sur le village en remplacement de maman, en intégrant le comité local de la MSA. J'ai décidé par la suite, poussée par mes enfants, de m'investir davantage pour les autres tout en préservant ma vie personnelle. Il faut trouver le juste équilibre avec le travail et la famille. C'est une mission qui devient vite chronophage d'autant que par la suite j'ai intégré les conseils d'administration de la cave coopérative de Calce, de la Fédération 66 de Groupama Méditerranée, ainsi que celui de Joseph Sauvy.

Nous sommes élus pour vous aider

Quand on me téléphone pour me poser une problématique quelconque, souvent on me dit : « je suis désolé de te déranger... » mais non il ne faut pas être désolé, il ne faut pas hésiter au contraire à nous interpeller nous sommes là pour ça, pour vous aider, vous nous avez élus, c'est notre rôle.

En tant qu'élue, nous devons être à l'écoute des adhérents pour les aider dans leurs démarches, être leur relais auprès de l'institution avec l'aide du responsable du réseau ainsi que les assistantes sociales. Nous devons les orienter vers le bon interlocuteur pour qu'ils aient, le plus rapidement possible, la réponse à leur interrogation. Par contre, nous ne sommes pas des techniciens de la MSA.

Notre rôle est essentiel, nous sommes solidaires de leurs problèmes professionnels car nous les connaissons.

Je voudrais correspondre aux attentes de ceux qui m'ont élue. Est-ce que je représente bien le monde que je voulais représenter ? Notamment au niveau du 1^{er} collège, les petits exploitants, qui n'ont, la plupart du temps, pas de comptable, ayant recours à de la main-d'œuvre que ponctuellement. Qu'ils sachent bien que nous sommes à leur disposition et que nous pouvons les aider. Et toujours en toute confidentialité.

Ce rôle d'élue, je le prends comme une responsabilité bien sûr. C'est une mission qui nous est confiée et il faut essayer de la mener du mieux possible sans commettre d'impair, d'oubli. En avoir conscience nous permet d'être bien à l'écoute. En règle générale, la population agricole est pudique et réservée face aux difficultés de la vie. Quand les soucis familiaux, financiers, ou au niveau de l'exploitation se présentent, les personnes n'iront pas spontanément demander de l'aide. Elles essaieront de faire face, de se priver... L'approche est souvent délicate. Il faut être dans l'empathie mais il faut qu'ils connaissent leurs droits, il existe des solutions, qu'ils sachent que nous pouvons alléger leur peine mais c'est difficile.

Pour cette raison, notamment, le niveau cantonal complique notre efficacité. Je comprends que l'on ne puisse pas faire autrement. Dans mon canton, j'ai fait en sorte d'avoir un représentant pour chaque village qui le compose. Nous avons ainsi un référent pour signaler certaines situations.

Le lien social m'a vraiment touché

Nous rendons service mais c'est réciproque, comme dans toutes relations.

Par exemple sur le village, avec l'assistante sociale de l'époque, il y a une dizaine d'années, nous avons constitué un atelier « Bien Vieillir » dont le but premier est de travailler la mémoire pour les personnes de plus de 50 ans. Et bien, à ce jour encore, pas moins de dix-huit personnes se retrouvent autour d'une des anciennes participantes qui a pris le relais de l'animatrice. Je trouve ça super ! Ca me touche car c'est du concret, le résultat de la démarche contribue au lien social sur nos territoires.

Etre élue, cela m'ouvre aussi. J'ai découvert la complexité de mettre en application toutes les mesures imposées avec les moyens du bord. Mais c'est parce que j'ai un pied dans les commissions départementales que je le touche vraiment du doigt.

Il faut souligner que l'image péjorative de la « MSA collecteur de cotisations uniquement » existe encore. Cet argent, il sert. Il est redistribué à bon escient. Il n'y a pas assez de communication sur toutes les actions réalisées. A la MSA, nous avons la chance d'être considérés comme une personne et non comme un numéro de dossier. Le maillage sur le territoire par les élus est à exploiter au maximum. C'est un véritable atout ! »

